

Les nouveaux dispositifs d'aides du CNL

Les aides du CNL à la diffusion du livre en bibliothèques

Ce nouveau dispositif mis en place à compter de l'année 2015 vise à accompagner les projets développés par les bibliothèques en faveur de publics empêchés nécessitant des actions particulières pour bénéficier d'une égalité d'accès au livre et à la lecture.

Subventions aux projets de diffusion du livre pour les publics empêchés

Ces subventions constituent un soutien global à des projets de qualité, intégrant notamment des collections, des actions de médiation et de valorisation des fonds développés en faveur de publics spécifiques. L'assiette de calcul de ces subventions pourra inclure, pour les bibliothèques en milieu pénitentiaire et hospitalier, le coût de formation d'auxiliaires bibliothécaires et des actions de sensibilisation de personnels encadrants ainsi que pour les nouveaux projets visant les personnes dépendantes, une partie des frais de personnels de médiation.

Elles bénéficient aux publics empêchés de lire du fait de leur handicap, de leur détention, de leur hospitalisation, de leur perte d'autonomie ; sont également concernés les publics géographiquement, culturellement ou socialement éloignés du livre et de la lecture, prioritairement via des actions menées en réseaux visant les usagers des plus petites communes.

Ponctuellement, des appels à projets pourront être publiés par le CNL.

Le calendrier des commissions et les dates limites de dépôts des dossiers en 2015

- première session : le 10 avril pour un examen par la commission Diffusion en juin
- seconde session : le 20 juin pour un examen par la commission Diffusion en octobre

[Plus d'informations sur le site du CNL](#)